



FORMATION

## Interprofessionnalité et recherche seront des clés de l'universitarisation des formations de santé

Publié le 14/03/18 - 18h30 - HOSPIMEDIA

**Construire l'interprofessionnalité dès la formation, encourager la recherche, créer de nouveaux parcours étudiants en facilitant les passerelles ou encore promouvoir les initiatives des territoires. Tels sont les grands axes préconisés par la mission sur l'universitarisation des formations en santé. Son comité de pilotage a été lancé ce 14 mars.**

Les professionnels de santé représentent 7% de la population active en France, soit 1,9 million de personnes. La qualité de leur formation est un enjeu pour le système de santé de demain. Partant de ce postulat, les ministères respectivement en charge de la santé et de l'enseignement supérieur, ont confié fin août à Stéphane Le Bouler (lire notre [article](#)) la mission de l'universitarisation de ces formations. Ce 14 mars s'est tenu le premier comité de pilotage issu de ce travail. Il se réunira chaque mois jusqu'en septembre.

### Interprofessionnalité et recherche

Le travail de Stéphane Le Bouler met en effet en lumière une grande convergence des différents acteurs. Il propose d'articuler "*les évolutions nécessaires*" autour de quatre axes. Pour chacun "*des objectifs opérationnels sont identifiés. Ils s'appuient souvent sur des réalisations existantes, expérimentées par les acteurs*", soulignent les ministères. Tout d'abord, il s'agit de repenser l'interprofessionnalité en tenant compte d'un triple défi celui du vieillissement de la population, du développement des maladies chroniques et des inégalités sociales et territoriales. Cet axe repose sur l'idée que la coopération entre professionnels doit naître dès la formation. La transversalité doit ainsi être encouragée dans les maquettes de formation, avec une mutualisation d'enseignements et des temps communs. Cela passe en outre par un rapprochement entre les cursus paramédicaux et universitaires. Mais cela implique aussi la construction de métiers dit "intermédiaires", pour répondre aux besoins du système de santé.

### Créer de nouveaux parcours

Le deuxième axe repose sur le développement et la promotion de la recherche. Il est préconisé de réorganiser la qualification des enseignants-chercheurs, en permettant ainsi aux professionnels paramédicaux et de maïeutique d'être qualifiés dans leur domaine. L'objectif ? Constituer un panel d'enseignants-chercheurs dans ces disciplines, tout comme en sciences infirmières. Ces recrutements sont annoncés "*dans la durée*" et l'évolution reposera sur l'expertise pédagogique des enseignants-chercheurs et cadres formateurs actuels.

Troisième souhait : créer des nouveaux parcours étudiants. Ces étudiants bénéficieront, insistent les ministères, du même environnement d'études, du même accès à la vie étudiante, de la possibilité de réaliser un double cursus voire de donner un nouveau cours à leurs études grâce à des passerelles. Concrètement, cela se traduira

par la simplification du recrutement dans les filières de formation paramédicales, dont l'ensemble sera transféré sur Parcousup dès 2019. Cela implique aussi d'améliorer les conditions de stage et d'accueil à l'université des étudiants. Les étudiants paramédicaux doivent être reconnus comme étudiants à part au sein de l'université. Symbole de cette intégration, ils recevront désormais la carte étudiante de leur université. La question des particularités de leur cursus, notamment liées aux stages et transports, sera aussi prise en compte dans la concrétisation de ces axes de réflexion.

Enfin, dernier axe préconisé par Stéphane Le Bouler, la promotion des initiatives territoriales. Il s'agit de déployer le numérique dans un souci par exemple d'homogénéiser les pratiques ; de rapprocher les équipes pédagogiques ; de faciliter les initiatives d'intégration à l'université ; et d'assurer une meilleure traçabilité des financements tout en renforçant le dialogue de gestion entre les partenaires.

### **Cinq priorités identifiées**

Comment ces préconisations seront-elles mises en œuvre ? C'est la mission du comité de pilotage lancé ce 14 mars. En parallèle, des groupes de travail seront constitués pour trouver des solutions à chaque thématique prioritaire identifiée grâce au travail de la mission. Elles sont au nombre de cinq :

- la simplification des modalités d'admission dans les formations ;
- la possibilité de recruter des enseignants-chercheurs en maïeutique, soins infirmiers et réadaptation ;
- l'établissement d'un cadre national simplifiant les relations institutionnelles et financières entre régions, instituts de formation et universités ;
- la mise en œuvre de formations aux nouveaux métiers en débutant par la pratique avancée des infirmiers dès la rentrée 2018 (lire notre [article](#)) ;
- et enfin la reprise d'une réflexion sur les référentiels incluant des temps de formation communs à plusieurs filières comme cela se fera aussi dans le cadre du service sanitaire (lire notre [article](#)).

Dès que ces cinq objectifs seront atteints, les cinq suivants seront définis dans la concertation, assurent les ministres concernées.

**Clémence Nayrac**  
[Ecrire à l'auteur - Twitter](#)